



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° R02-2021-11-19-00001
portant modification de la composition du
comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique**

LE PRÉFET

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L212-1, L213-13, L213-13-1, L371-3 et R213-50 et suivants ;

Vu le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant monsieur Stanislas CAZELLES, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2017 modifié relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R213-50 et R213-51 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R02-2020-10-14-001 portant composition du comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique modifié par les arrêtés n° R0-2020-11-09-001 du 9 novembre 2020 et n°R02-2021-0423-00003 du 23 avril 2021 ;

Vu le courriel de l'association ASSAUPAMAR en date du 6 juillet 2021 ;

Vu la délibération de la collectivité territoriale de Martinique en date du 01 octobre 2021 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de Martinique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

M. Didier LAGUERRE, M. Olivier MARIE-REINE, M. David DINAL, Mme Lydia BEAULIEU, M. Eugène LARCHER et M. Daniel MARIE-SAINTE, désignés par l'assemblée territoriale de Martinique, sont nommés membres du comité de l'eau et de la biodiversité parmi les représentants des collectivités territoriales, en remplacement de Mme Maryse PLANTIN, de Mme Nadine RENARD, de Mme Marie-France TOUL, de M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, de M. Charles-André MENCE et de M. David ZOBDA.

Article 2 :

Mme Yasmina ELISABETH est nommée membre du comité de l'eau et de la biodiversité parmi les représentants des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement, en remplacement de Mme Marie-Jeanne TOULON.

Article 3 :

Est annexée au présent arrêté la composition consolidée du comité de l'eau et de la biodiversité.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 19 NOV. 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Martinique

Antoine POUSSIER

ANNEXE

Représentants des collectivités territoriales

Désignés par l'Assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique

M. Didier LAGUERRE
M. Olivier MARIE-REINE
M. David DINAL
Mme Lydia BEAULIEU
M. Eugène LARCHER
M. Daniel MARIE-SAINTE

Désignés par l'Association des maires de la Martinique

M. Luc JOUYE de GRANDMAISON
M. Hugues TOUSSAY
M. Marcelin NADEAU
M. Christian PALIN
M. Jean-Baptiste ROTSEN
M. Emile GONIER
M. Fred SAMOT
M. André LESUEUR
M. Arnaud RENE-CORAIL
M. Emile GABRIEL

Représentants des usagers et personnalités qualifiées et des milieux socio-professionnels

Chambre d'agriculture

M. Alex PAVIOT

Chambre de commerce et d'industrie

M. Philip EADIE

Pêche maritime et aquaculture marine

M. Hugues COCO

Distributeurs d'eau

M. Roland CATIMEL

Consommateurs d'eau

M. Eric BELLEMARE

Pêcheurs en eau douce

M. Maurice MONTÉZUME

Associations agréées de protection de la nature et de l'environnement

M. Stéphane JEREMIE
Mme Yasmina ELISABETH
Mme Arlette VIRASSAMY
Mme Angèle DAIRE

Personnalités qualifiées (désignées par le préfet)

Mme Mathilde BRASSY (Carbet des sciences)

M. Guillaume VISCARDI (Directeur du Conservatoire botanique)

M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX (Président du CSRPN)

Mme Anne-Lise TAILAME (BRGM)

Représentant des milieux socio-professionnels (désigné par le préfet sur propositions du CESECEM)

Mme Céline ROSE

Représentants de l'État et de ses établissements publics

- le préfet de la Martinique
- le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- le directeur de la mer
- le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- le directeur de l'agence régionale de santé
- le directeur général de l'Office français de la biodiversité
- le directeur de l'Office national des forêts
- le délégué de l'IFREMER Antilles
- le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres